

PERSONNE EXPOSÉE AUX RISQUES LASER

(HABILITATION LASER - NIV 2)



SE.2

DATE

-  18 au 20 Janvier 2022
- 23 au 25 Février 2022
- 2 au 3 Juin 2022
- 20 au 22 Juillet 2022
- 13 au 14 Octobre 2022
- 8 au 10 Novembre 2022

DURÉE

1,5 jour / 10,5 h

PRIX / PERSONNE

792,00 € HT
dont frais CNSO : 12 € HT.

STAGE

 Visio (présentiel sur demande)



PUBLIC CONCERNÉ

- Personne intervenant à proximité des appareils à laser et ayant accès à des niveaux de rayonnement supérieur à l'Exposition Maximale Permise (EMP).
- Classes autorisées : Toutes les classes.
- Cette personne est responsable de sa propre sécurité.
- Techniciens, régleurs de systèmes laser. Personne susceptible d'être exposée à un faisceau laser.



OBJECTIFS

- Identifier les risques généraux inhérents à l'utilisation des lasers.
- Respecter et analyser les consignes de sécurité.
- Adapter les moyens de protection et de prévention.
- Mettre en place les moyens de protection nécessaires en intervention.
- Connaître la réglementation.
- Assurer sa propre sécurité et celle de son environnement.



OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Exposé théorique avec support informatique
- Vidéo, analyse d'une installation.



VALIDATION

- Inscription au fichier CNSO, des habilitations laser.
- Validation du niveau de compétence préparé (Niveau 2) par un questionnaire écrit.
- Remise d'une attestation de formation niveau PERL.

La maintenance et le réglage sont les premières causes d'accident sur les systèmes laser industriels. Plus que tout autre, les techniciens sont exposés et donc directement concernés par les règles dictées par les normes en vigueur.

PROGRAMME



Principe et propriété de l'émission laser
Les applications industrielles et médicales
Le risque optique : les effets biologiques
Risques associés à la mise en œuvre d'un laser
Réglementation et normalisation
Les limites d'exposition
Mesures de prévention et protection :
Les principes généraux de protection
Les protecteurs contre le rayonnement
La maintenance : facteur aggravant
Analyses des risques
Contrôle des connaissances

RÉFÉRENCES

Directive Européenne 2006/25/CE du 5 avril 2006
Décret 2010-750 du 2 juillet 2010
Art R.4452-1 à 4452-31 du Code du Travail
Normes NF EN 60825-1